



## « AUX HARKIS, LA FRANCE EST RECONNAISSANTE »

De nouvelles avancées en matière de reconnaissance,  
de réparation et de solidarité pour les harkis et leurs enfants

25 septembre 2018



# JOURNÉE NATIONALE D'HOMMAGE AUX HARKIS

## I - Le groupe de travail « harkis » et le rapport Ceaux-Chassard

L'installation en janvier 2018 par Geneviève Darrieussecq, secrétaire d'État auprès de la ministre des Armées, du groupe de travail Harkis correspondait à un engagement du président de la République pris à l'égard des associations le 25 septembre 2017, à l'occasion de la Journée nationale d'hommage à ces anciens combattants engagés aux côtés de l'armée française pendant la guerre d'Algérie.

### • Le groupe de travail était-il représentatif des associations de harkis ?

Répondant à la demande du président de la République, le groupe de travail a été ouvert à 10 représentants titulaires et 10 représentants suppléants issus des associations harkies. Mme Darrieussecq a veillé à la **parité** parmi les titulaires entre anciens harkis et enfants de harkis ainsi qu'à la place des femmes (2 femmes parmi les titulaires, 5 sur 10 parmi les suppléants). Parce qu'il convenait pour des raisons d'efficacité du travail que le groupe reste limité en nombre, toutes les régions n'ont pas pu être représentées ; par ailleurs, on peut noter chez les membres titulaires désignés au titre de ce que l'on appelle souvent la « 2<sup>e</sup> génération », une sur-représentation du Comité national de liaison des Harkis (CNLH).

### • Le groupe de travail a-t-il eu les moyens et le temps pour remplir correctement sa mission ?

La concertation menée avec la communauté harkie dans toute sa diversité, d'une durée de 6 mois, est **inédite par sa démarche et son ampleur**. Au-delà des séances plénières du groupe de travail (7 réunions entre son installation et la remise du rapport), il a été procédé à de nombreuses auditions (de 1 à 3 selon les séances, sans compter celles réalisées en-dehors des réunions plénières) ; le président et le rapporteur ont également effectué plusieurs déplacements importants en région sur les sites historiques où furent dirigés à l'époque les harkis, et sont allés à la rencontre des personnes, au plus près des réalités de leur vie passée et actuelle. Jamais un travail aussi approfondi n'avait été entrepris sur la question des harkis, donnant lieu à l'émission d'un rapport de 180 pages et 56 propositions.

### • Ces propositions ne font pas toutes consensus au sein des associations. Comment le Gouvernement entend-il répondre aux espoirs que la création de ce groupe de travail a suscités ?

Sur les 56 propositions, 40 portent sur la mémoire et la reconnaissance. La **connaissance** et la **reconnaissance** de l'histoire singulière, du drame, des harkis apparaissent en effet aujourd'hui comme la question centrale, sentiment largement partagé au sein de la communauté harkie. C'est pourquoi il faut aller plus loin que ce qui a déjà été fait sur ces sujets. Quant à la réparation, elle ne doit pas être que financière, elle est aussi symbolique : reconnaissance et réparation sont ainsi comme les deux faces d'une même attente. Sur le plan financier, compte tenu de ce qui a déjà été fait en particulier pour la « 1<sup>re</sup> génération » et des contraintes budgétaires, la priorité est aujourd'hui d'aider ceux qui en ont le plus besoin, notamment les filles et fils de harkis qui se trouvent dans la situation de plus grande détresse sociale du fait de leur histoire personnelle. **Réparation et justice** : la réparation dans la justice, c'est l'expression de la solidarité nationale envers les harkis et leurs familles.

### • D'où la création d'un dispositif de réparation et de solidarité.

**Solidarité** pour les enfants, **réparation** pour les parents - les anciens harkis ou leurs veuves -, avec la volonté forte du président de la République de faire un geste supplémentaire en faveur de ces derniers.

## II - Reconnaissance et réparation pour les harkis : ce qui a déjà été fait

Il faut se garder de l'idée selon laquelle la France n'aurait rien fait depuis 1962 pour les harkis et leurs familles. Le rapport rendu au mois de juillet dresse à cet égard un bilan exhaustif et sans complaisance de l'action des pouvoirs publics pendant toutes ces années. Ce bilan est globalement contrasté, les mesures prises ayant davantage bénéficié à la « 1<sup>re</sup> génération » qu'à la 2<sup>e</sup>.

### A - La reconnaissance et la mémoire

- L'attribution du statut combattant par la loi du 9 décembre 1974 aux anciens « supplétifs » fut la première marque de reconnaissance de la Nation, suivie en 1994 par celui de victimes de la captivité pour les anciens détenus du FLN. Les lois du 11 juin 1994 puis du 23 février 2005 « reconnaissent » les sacrifices consentis et les souffrances endurées par les harkis, mais sans aller jusqu'à la reconnaissance de leur « abandon ». Ce que firent les présidents de la République Nicolas Sarkozy et François Hollande par leurs discours de 2012 et 2016.
- En matière d'histoire et de mémoire, outre la Journée nationale d'hommage chaque 25 septembre, de nombreuses actions ont été conduites :
  - édification en 2002 du Mémorial national de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie avec pose, en 2014, d'une plaque dédiée aux harkis,

- création par la loi du 23 février 2005 de la Fondation pour la mémoire éponyme,
- recueil de témoignages oraux de « supplétifs », pose de plaques mémorielles sur les sites des anciens hameaux de forestage,
- préservation des lieux d'inhumation sur les sites des anciens camps,
- musées de la mémoire harkie comme au Mémorial du camp de Rivesaltes ou à Ongles, dans les Alpes-de-Haute-Provence,
- expositions réalisées par l'ONAC-VG comme celle intitulée « *Parcours de harkis et de leurs familles* »,
- actions pédagogiques et de formation...

Ce travail de mémoire s'est intensifié ces dernières années, notamment dans le cadre du Plan Harkis 2014.

## B - La réparation, l'indemnisation et l'accompagnement

- Outre la retraite du combattant, la loi du 16 juillet 1987 a inauguré une série d'aides financières jusqu'à la mise en place, par la loi du 23 février 2005, de l'actuelle allocation de reconnaissance pour les anciens harkis et leurs veuves (transformée en allocation viagère depuis 2016 pour les conjoints survivants). **Plus de 13.000 harkis ou épouses de harkis ont bénéficié de ces allocations destinées à réparer et indemniser les préjudices moraux subis** (un peu moins de 6 000 allocataires encore aujourd'hui), pour des montants cumulés qui varient, à ce jour, selon la formule choisie en 2005, entre 56.000€ et 76.000€<sup>1</sup>.
- Les mesures décidées en faveur des enfants de harkis ont pour l'essentiel consisté dans l'attribution de bourses scolaires et universitaires, l'ouverture du dispositif des emplois réservés dans la fonction publique par la loi du 26 mai 2008 (757 recrutements d'enfants de harkis intervenus en 10 ans), la possibilité depuis 2015 de racheter jusqu'à 4 trimestres de retraite. Ces mesures sont toujours en vigueur mais déclinent, quand elles n'ont pas purement et simplement échoué (le rachat de trimestres).
- D'autres dispositifs avaient été mis en place, parfois avec un certain succès, mais ne sont plus aujourd'hui en vigueur, comme en matière de formation professionnelle ou d'accompagnement renforcé vers l'emploi, laissant peu à peu la place, comme en matière de logement pour les harkis de la « 1<sup>re</sup> génération », à l'application du droit commun qui constitue désormais la règle la plus courante.

## III - Harkis et enfants de harkis : des exemples de très belles réussites

S'il serait vain, et même coupable, de nier les difficultés d'intégration socio-économique de cette population - les facteurs d'exclusion, le poids de l'histoire parentale, le silence, la stigmatisation, les traumatismes, leur transmission, les retards de scolarisation, de formation... -, il faut également se garder d'une forme de présupposé quant au « destin social » des harkis et de leurs enfants. Les exemples d'enfants ou de petits-enfants de harkis ayant accompli ou accomplissant des parcours exemplaires ou des carrières particulièrement brillantes - notamment des femmes - sont nombreux. En voici quelques exemples :

### Mohand HAMOUMOU

Né en 1956 en Kabylie (62 ans) d'un père harki disparu pendant la guerre en 1957, Mohand Hamoumou a été rapatrié en France en 1962 avec sa mère. Passé par le camp de Rivesaltes et un hameau de forestage en Dordogne, la famille finit par s'installer à Volvic, dans le Puy-de-Dôme. Instituteur puis cadre chez Michelin, Mohand Hamoumou est aujourd'hui professeur en sociologie à l'Ecole supérieure de management de Grenoble. Il est également maire de sa commune de Volvic depuis 2008 et président de la communauté de communes « Sources et Volcans ». Spécialiste de l'histoire des harkis, auteur d'une thèse qui fait toujours autorité, il vient de donner son nom à un sujet de l'épreuve d'histoire du baccalauréat 2018 des séries L et ES à partir d'un texte intitulé : « *Silence et refoulement de l'histoire des harkis* ». Mohand Hamoumou a été promu officier de la Légion d'Honneur (promotion du 14 juillet 2018).

### Hafida CHABI

Fille de harki, née en 1957 en Algérie, Hafida Chabi vécut pendant 10 ans avec sa famille, rapatriée en juin 1962, dans des dortoirs collectifs au camp militaire de Bitche (Moselle). Lauréate du diplôme d'assistante sociale, elle intègre en 1997 la fonction publique territoriale à la mairie de Schiltigheim (Bas-Rhin) où elle exerce toujours en qualité de conseillère en insertion sociale. Hafida Chabi siègea au Haut conseil aux rapatriés de 2003 à 2011 et fut membre à deux reprises du Conseil économique, social et environnemental, de 2005 à 2007 et en 2009-2010. C'est dans ce cadre qu'elle fut chargée d'un rapport remarqué, publié en 2007, sur « *la situation sociale des enfants de harkis* ». Chevalier de l'Ordre national du Mérite depuis 2003, elle vient d'être promue au grade d'officier.

### Fatima BESNACI-LANCOU

Née en 1954 à Novi (Algérie), aînée de 8 frères et sœurs, Fatima Besnaci-Lancou arrive en France en novembre 1962 et vit pendant 15 ans dans les camps de Rivesaltes, Bourg-Lastic puis au hameau de forestage de Mouans-Sartoux (Alpes-Maritimes).

<sup>1</sup> Cf. Tableau n° 2 du rapport Ceaux, p. 134 : « Dotations en capital et rentes versées aux harkis depuis 1987 »

Directrice d'une maison d'édition médicale à Paris de 1990 à 2010, historienne et essayiste, Fatima Besnaci-Lancou est connue et reconnue nationalement pour ses travaux de recherche historique sur les harkis et ses nombreuses publications. Membre du conseil scientifique du mémorial de Rivesaltes, co-fondatrice en 2004 de l'association « Harkis et Droits de l'Homme », elle obtint le prix Seligman contre le racisme en 2005 pour son ouvrage « *Fille de harki* ». Fatima Besnaci-Lancou vient d'être nommée chevalier de la Légion d'Honneur.

## Jamel OUBECHOU

Né en 1968 (50 ans) à Thionville d'un père harki dirigé en 1962 vers le camp de Saint-Maurice l'Ardoise (Gard) et devenu dès 1963 ouvrier dans la sidérurgie en Lorraine, Jamel Oubechou passe son enfance dans une cité urbaine HLM. Pur produit de l'école de la République, il est brillamment admis après son baccalauréat en hypokhâgne et khâgne au lycée Henri-IV à Paris avant d'intégrer l'École normale supérieure dont il sort major de promotion en 1988. Également agrégé d'anglais, Jamel Oubechou poursuit ses études à Sciences-Po Paris où il est, là encore, classé « dans la botte ». C'est dans la carrière diplomatique que cet amoureux du service public s'engage : Jamel Oubechou est successivement attaché puis conseiller culturel au consulat de France à Toronto (Canada), à l'ambassade de France en Syrie puis en Ethiopie. Conseiller au cabinet d'Hubert Védrine, ministre des Affaires Étrangères de 2000 à 2002, Jamel Oubechou fait aussi un passage par la Ville de Paris comme directeur général adjoint aux Relations internationales. Il est depuis 2015 conseiller de coopération et d'action culturelle auprès de l'ambassade de France en Iran, à Téhéran. Il a été distingué comme chevalier de l'Ordre des palmes académiques et de l'Ordre national du Mérite.

## Lylia YAHY

Née en 1958 en Algérie d'un père officier dans une Section Administrative Spécialisée (SAS) et d'une mère elle-même engagée dans les formations supplétives, la famille de Lylia Yahy est dirigée directement en Allemagne à la fin de la guerre. Son père y poursuit une carrière militaire d'abord de l'autre côté du Rhin puis à Bitche ; il la termine dans la vie civile à l'Inspection Académique à Strasbourg. Lylia Yahy s'inscrit dans ses pas en passant le concours de l'École Normale et en devenant institutrice, métier qu'elle exerce jusqu'à sa récente retraite. Mais c'est par son engagement dans l'art que Lylia Yahy exprime le mieux le message universel qu'elle porte. Artiste peintre et plasticienne, sa collection « *Passeurs de mémoire* » a été exposée dans plusieurs villes de France et à Paris. Ses toiles parlent de ses aïeux, de son histoire familiale, culturelle, des « oubliés de l'Histoire » aussi, des migrations et de l'intégration.

## Dalila NEMIRI

Née en 1979 (39 ans) en Arles, petite-fille de deux grands-pères harkis, anciens combattants de la 2<sup>e</sup> guerre mondiale et d'un père *moghazni*, passés par les camps de Bourg-Lastic et la Rye et par le hameau forestier de Mouans-Sartoux, Dalila Nemiri grandit dans une cité HLM de Saint-Martin-de-Crau, en Camargue. Après un DEA et un master en intelligence économique, elle devient Inspecteur du Trésor avant de rejoindre la Caisse des dépôts et consignations. Aujourd'hui cadre supérieur, elle occupe les fonctions de secrétaire générale de la direction des clientèles bancaires. Dalila Nemiri fut également la plus jeune déléguée départementale du médiateur de la République de France. Elle est chevalier de l'Ordre national du Mérite (promotion du 19 mai 2018).

## Khaled BENFERAT

Fils de harki, né en janvier 1962 (56 ans) dans l'Oranais, Khaled Benferat arrive avec sa famille au camp du Larzac à l'âge de quelques mois. Malade en raison du froid et des conditions de vie dans le camp, il doit rapidement le quitter et ses parents partent dans les Hautes-Alpes où son père obtient un poste à la préfecture de Gap. A la retraite de ce dernier, parfaitement intégrés en France, ils s'installent à Saint-Etienne les Orgues (Alpes-de-Haute-Provence) où Khaled Benferat vit toujours. Très investi dans le milieu associatif, il devient animateur socio-culturel à la mairie de Forcalquier dont il est aujourd'hui en disponibilité. En effet, Khaled Benferat a été élu maire de Saint-Etienne-les-Orgues en 2014 puis conseiller départemental du canton de Forcalquier en 2015. Il se consacre désormais entièrement à ses mandats électifs.

## Katia KHEMACHE

Le grand-père paternel de Katia Khemache, harki, fut assassiné en Kabylie en 1955 alors que son fils était encore enfant. Il fut recueilli par son grand-oncle, lui-même engagé dans une harka, et la famille transita en 1962 par le camp du Larzac avant d'être dirigée dans un petit village de Dordogne. Née en 1980 (38 ans) à Sainte-Foy la Grande (Gironde) où son père a créé sa propre entreprise dans le bâtiment, Katia Khemache s'oriente vers des études d'histoire et est aujourd'hui professeure d'histoire-géographie dans un collège de Libourne. Son mémoire de Master 2 était consacré à « *La révolte harkie de 1975 : l'émergence de la seconde génération* ». Auteure en 2014 d'une thèse de doctorat consacrée à l'analyse des politiques publiques appliquée à la population harkie du camp de Bias (47), elle vient de publier dans le prolongement de ses travaux un ouvrage intitulé « *Harkis, un passé qui ne passe pas* » (Éditions Cairn – 2018).

Des journalistes comme **Leïla Kaddour** (France 2, présentatrice du journal télévisé du week-end) ou des romancières comme **Alice Zeniter**, auteure de « *L'art de perdre* » (Flammarion, prix Goncourt des lycéens 2017) puisent également leurs origines familiales dans l'histoire harkie. Petites-filles d'anciens membres des formations dites « supplétives », elles représentent de très beaux exemples de réussite de la « 3<sup>e</sup> génération ».

## IV - Aller plus loin en matière de reconnaissance, de réparation et de solidarité : les orientations du Gouvernement

Trois axes : il s'agit pour le président de la République et pour le gouvernement de parachever le processus de reconnaissance, engagé mais jamais véritablement mené à son terme, de parfaire la réparation due aux anciens harkis, à leurs épouses et à leurs veuves, et de renforcer la solidarité à l'égard de leurs enfants par la création, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019, d'un dispositif pour aider de façon individualisée ceux qui en ont le plus besoin. Une démarche inédite.

### A - Une reconnaissance pleine et entière par la Nation

Le président de la République rendra un hommage collectif solennel aux harkis au mois de décembre. Sa volonté est en effet d'affirmer au nom du pays tout entier que oui, « aux harkis, la France est reconnaissante ».

Pour le gouvernement français, la reconnaissance du pays aux harkis et à leurs familles passe en priorité par la connaissance : c'est la condition de la transmission de la mémoire. C'est pourquoi, à la suite du rapport, des initiatives seront prises en faveur d'une grande exposition nationale, aux Invalides puis itinérante, consacrée à l'engagement militaire des harkis avec film ou clip à l'appui, qui ira de pair avec la poursuite et l'élargissement, notamment aux femmes et aux enfants, du recueil des témoignages oraux, leur mise à disposition du public comme celle des archives et de l'ensemble des sources documentaires disponibles. Les lieux de la mémoire harkie pourront être mis en réseau numérique avec l'aide de l'État et ils seront, partout où cela est possible, protégés et valorisés. Les initiatives culturelles émanant de la communauté harkie seront examinées avec une grande attention lorsqu'elles concourent à améliorer l'image de ces derniers ou la connaissance de leur histoire singulière.

#### UNE PROMOTION SPECIALE DE DISTINCTIONS HONORIFIQUES POUR LE 25 SEPTEMBRE

Le Président de la République a souhaité, à l'occasion de cette Journée nationale d'hommage du 25 septembre 2018, distinguer particulièrement, par une promotion spéciale, 37 harkis ou enfants de harkis : 21 anciens et 16 de leurs filles ou fils. 7 Légions d'Honneur, 11 Médailles Militaire pour des anciens harkis, et 19 Ordre National du Mérite (dont 15 destinés à des enfants de harkis aux parcours exemplaires soit au plan professionnel, soit au plan associatif) composent cette promotion. 8 femmes sont honorées dont 6 filles de harkis et 2 anciennes membres des formations supplétives comme personnels soignants.

Il s'agit d'un geste exceptionnel de reconnaissance, intervenu seulement deux fois par le passé : en 2011 et en 2014 mais de moindre ampleur (respectivement 25 et 23 personnes), et qui s'adresse également, pour la première fois, aux enfants de harkis et fait une place significative aux femmes. Traditionnellement en effet, les services rendus à la France par les harkis étaient distingués à l'occasion des promotions habituelles dans les grands ordres nationaux : 177 distinctions ont ainsi été accordées depuis 2007 dont 67 Légions d'Honneur, très majoritairement à titre militaire aux hommes ayant combattu.

Madame Geneviève Darrieussecq, secrétaire d'État auprès de la ministre des Armées, a prévu de remettre une partie de ces distinctions le 25 septembre au nom du président de la République.

### B - La création d'un dispositif de réparation et de solidarité, doté de 40 millions d'euros en 4 ans (2019-2022)

Le président de la République et le Gouvernement ont souhaité retenir 2 mesures fortes issues du rapport Ceaux. L'une consiste dans un geste supplémentaire significatif de réparation en direction de la 1<sup>re</sup> génération. L'autre permettra d'aider les filles et fils de harkis qui subissent encore aujourd'hui le plus les conséquences de leur vie passée dans les camps ou les hameaux de forestage.

#### • L'allocation de reconnaissance et l'allocation viagère augmenteront de 400 €

Il s'agit d'une part, de l'allocation servie aux anciens harkis ; d'autre part, de celle versée à leurs veuves. Le montant de l'allocation de reconnaissance passera de 3.709 € à 4.109 € pour ceux ayant choisi en 2005 l'option de la rente intégrale et de 2.587 € à 2.987 € pour ceux ayant préféré une solution mixte rente/capital. L'allocation viagère s'élèvera à 4.109 €. Ce sont véritablement des allocations de réparation des préjudices subis, non soumises à conditions de ressources, exonérées d'impôt sur le revenu et de CSG. L'augmentation proposée – en une seule fois - est sans précédent : elle dépasse en montant celles intervenues depuis 2015 (367 € en cumulé). Dans le contexte budgétaire actuel, c'est un geste très fort, qui doit être apprécié à sa juste valeur.

- **Un dispositif de solidarité de 7,35 M€ par an pendant quatre ans sera créé pour les enfants de harkis.**

Son attribution sera conditionnée au passage et à la durée de séjour dans les camps ou les hameaux forestiers. **Pour la première fois**, l'État pourra venir directement en soutien des filles et des fils de harkis qui se trouvent encore en situation de grande précarité sociale du fait de leur histoire propre. Une évaluation individuelle de la situation des personnes et des dépenses à financer sera effectuée selon une grille d'évaluation avec un barème et un système de points. L'aide accordée, qui ne sera pas automatique, sera versée en une seule fois et ne sera pas renouvelable.

Soumis également à condition de ressources de manière à s'adresser effectivement aux personnes qui en ont réellement le plus besoin, le bénéfice du futur fonds, dont les règles exactes seront fixées d'ici la fin de l'année, prendra en compte les charges de famille, la situation en matière d'emploi, de logement, l'âge, l'état de santé, un éventuel isolement géographique.

Il s'agit bien de la sorte pour le Gouvernement **d'aider individuellement les filles ou les fils de harkis dont la situation socio-économique le justifie** aujourd'hui, en tenant compte de la diversité des parcours de vie.

- **Des dispositifs d'accompagnement personnalisé et renforcé vers l'emploi, principalement dans le secteur privé, sont également à l'étude.**

La secrétaire d'État auprès de la ministre des Armées, Geneviève Darrieussecq considère en effet, dans la droite ligne des politiques de droit commun promues par le gouvernement, considère en effet que c'est d'abord par la formation professionnelle et l'accès à l'emploi qu'on peut durablement aider à sortir de la précarité, que les difficultés persistantes d'un certain nombre d'enfants de harkis pourront être dépassées pour un retour à l'autonomie de chacun.

Geneviève Darrieussecq veillera à la concrétisation réelle de cette volonté en organisant, **au plus près du terrain et** en lien avec le ministère du Travail, Pôle Emploi et l'ONAC-VG, un réseau de référents locaux, pour **assurer le suivi individuel** indispensable de ces personnes. Elle compte également nouer des partenariats ciblés avec le monde de l'entreprise.



